

Comment commencer le processus d'autonomie

Étapes	Quand	Critères	Idées supplémentaires
1- Fixer la date de l'atelier « Mon parcours »	Maintenant	Fixez la date et commencez à suivre les autres étapes. Réservez deux heures d'affilée pour remplir le cahier « Mon parcours ».	Choisissez la date et l'heure qui conviendront le mieux aux membres. Ce peut être pendant l'École du Dimanche et la Prêtrise/Société de Secours si l'évêque l'autorise.
2- Appeler ou désigner un spécialiste et des animateurs	5 semaines avant l'atelier	Appelez ou désignez le spécialiste et les animateurs de l'autonomie de paroisse. Des membres du conseil de paroisse peuvent assumer ces rôles. Les spécialistes et les animateurs doivent participer à l'animation de l'atelier.	Les animateurs n'ont pas besoin d'être des experts pour animer les groupes d'autonomie. Ils doivent être capables de suivre la documentation et d'aimer les participants. Ils n'ont pas à instruire mais à aider les membres à participer.
3- Commander la documentation	4 semaines avant	Il faut avoir suffisamment de livrets « Mon parcours vers l'autonomie » et « Ma fondation » pour chaque participant à l'atelier.	Des exemplaires des manuels pour chacun des groupes prévus (Ma recherche d'emploi, Des études pour un meilleur emploi et Lancer mon affaire et la développer) doivent aussi être disponibles pour que les groupes puissent commencer juste après l'atelier.
4- Former le conseil de paroisse	4 semaines avant	Cela peut avoir lieu pendant une réunion du conseil de paroisse. Certains pieux peuvent choisir de le faire en réunissant plusieurs unités.	Les conseils de paroisse sont la clé de la réussite. Le conseil doit connaître les principes et le processus pour pouvoir toucher les membres de leurs organisations et apporter de l'aide.
5- Annoncer l'atelier « Mon parcours »	3 semaines avant	Annoncez la date aux membres et aux missionnaires. Réalisez les affiches et les invitations.	De la documentation standard préparée par les services de l'autonomie est disponible.
6- Enseigner les principes de l'autonomie	3 semaines avant	Utilisez les réunions de Sainte-Cène et les autres cours.	Lorsque la doctrine sera enseignée, le Saint-Esprit touchera le cœur des membres afin qu'ils désirent devenir autonomes temporellement et spirituellement et participent à l'atelier « Mon parcours ».
7- Identifier et inviter	2 semaines avant	Les conseils de paroisse identifient les personnes et les invitent expressément à participer à l'atelier « Mon parcours ». Cela inclut les membres pratiquants, Voir D&A 84:106.	Cela inclut également les membres récemment rentrés de mission, les nouveaux membres, les membres non pratiquants, les bénéficiaires de l'entraide et les amis non-membres ainsi que les instructeurs au foyer, les instructrices visiteuses et les dirigeants.
8- Former les animateurs	1 semaine avant	Dispensez une formation aux animateurs désignés. Le comité de l'autonomie de pieu peut aider.	De la documentation en ligne est accessible sur le site srs.lds.org , notamment des vidéos de formation et le « guide de l'animateur ».
Tenir l'atelier « Mon parcours »	Semaine de l'atelier	Commencez par un message des dirigeants de la prêtrise (5 à 10 minutes) puis suivez la documentation avec précision. À la fin, répartissez-vous en groupes d'autonomie.	Si des animateurs n'ont pas été préalablement désignés, choisissez une personne de chaque groupe comme animateur. Si des membres invités manquent l'atelier, aidez-les séparément à terminer l'atelier « Mon parcours » et à rejoindre un groupe.
Commencer les groupes d'autonomie	1 semaine après	Les groupes d'autonomie doivent être prêts à commencer dans la semaine qui suit l'atelier.	À la fin de l'atelier « Mon parcours », les groupes décident des dates et heures de leurs réunions.